

CHRISTOPHE PÉBARTHE – FABRICE DELRIEUX

LA TRANSACTION DU PLOMB DE PECH-MAHO

aus: Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik 126 (1999) 155–161

© Dr. Rudolf Habelt GmbH, Bonn

LA TRANSACTION DU PLOMB DE PECH-MAHO*

1. L'objet de la transaction de Pech-Maho (Chr. Pébarthe)

Découvert en 1950, le document de Pech-Maho (Sigean, Aude) est resté pendant trente ans un plomb de pêche, ce qui n'avait rien d'original car le site en avait déjà livrés de très nombreux. Ils servaient à lester les filets des pêcheurs de la région. Ce n'est qu'en 1987, que ce "petit cylindre de plomb résultant apparemment de l'enroulement d'une plaquette, et dont le métal était profondément corrodé" fut redécouvert¹. Restauré en laboratoire, une double inscription apparut, l'une en étrusque, l'autre en grec. Il est clair cependant qu'il ne s'agit pas d'un texte bilingue. La lamelle de plomb a été réemployée un temps non déterminé après la gravure du texte étrusque. Cependant, les deux faces ne constituent pas deux documents sans lien l'un avec l'autre². L'étude du texte étrusque, menée par M. Cristofani, le montre clairement³. Pour lui, il s'agit d'un "testo di una 'lettera commerciale' in etrusco, successivamente riutilizzata per un analogo documento in ionico"⁴.

Rien ne permet de penser que l'affaire décrite dans le plomb de Pech-Maho se passe ailleurs qu'à proximité de cet oppidum, même si des opinions différentes ont été émises⁵. L'objet de la vente est mentionné dans les deux premières lignes:

ἀκάτι[...] ἐπρίατο [une à deux lettres manquent]ΠΡΙ[--- παρὸ τῶν] vac.
Ἐμποριτέων· ἐπρίατο TE/[---] vac.

La grande majorité des commentateurs s'accorde pour dire qu'il s'agit de l'achat d'un ou de plusieurs bateaux, dénommé ἀκάτιον⁶. R. A. Santiago modifie en partie cette interprétation du fait de la restitu-

* Nous tenons à remercier J.-C. Richard et Y. Solier pour leur aide et particulièrement Alain Bresson pour ses conseils.

¹ Lejeune 1988a, 528.

² Les éditeurs du document ont hésité. Dans la prépublication, M. Lejeune et J. Pouilloux (voir Lejeune 1988a, 530) ont d'abord considéré que le document appartenait à un courtier grec installé à Pech-Maho. Les auteurs avancent qu'il pouvait être à la fois correspondant grec et étrusque: "Il se pourrait alors qu'eût traîné dans son bureau un document commercial étrusque périmé, dont il aurait un beau jour utilisé le verso". Mais l'*editio princeps* (Lejeune 1988b, 35) témoigne de modifications dans l'interprétation globale du plomb et donc aussi dans la question du sens à donner à la face étrusque: "Faute de le comprendre, nous ne pouvons présentement savoir si ce document avait quelque lien avec Pech Maho, et lequel. (. . .) L'Ionien B, marchand qui semble avoir conclu toutes ses affaires *sur l'eau* a très bien pu trouver ce plomb traînant dans un coin de bateau; seul le hasard d'une nouvelle carrière graphique sous vêtement grec relierait alors à Pech Maho l'ancien document étrusque"; Y. Solier posait la question dans la conclusion de la publication (Lejeune 1988b, 56): "L'association à ce texte d'une inscription ionienne est-elle vraiment fortuite, comme les indices réunis par M. Lejeune autorisent à le penser, ou bien ne serait-elle pas une illustration de la coexistence sur les côtes de la Gaule des commerces phocéens et étrusques?" C. Ampolo et T. Caruso, se montrent eux aussi très prudents. Ils considèrent que quelle que soit l'origine de ce texte, sa réutilisation n'est sans doute pas fortuite, la face grecque pouvant représenter le trajet d'un échange commercial avec l'Étrurie et Marseille ou Emporion (voir Ampolo 1990, 31–32).

³ Cristofani 1991 et surtout 1993. *Contra* Musso 1993: à ce propos, voir n. 12.

⁴ Cristofani 1991, 285; dans Cristofani 1993, 833 il insiste sur la nature identique des deux textes.

⁵ Sur ce point toutefois, la plupart des auteurs sont d'accord. Ainsi, H. Van Effenterre et J. Vélissaropoulos, (Van Effenterre 1991, 218) affirment: "On tire en effet des précisions géographiques fournies par Y. Solier, comme des plans, croquis et carte qu'il donne de la région, la conviction que toute l'affaire doit se passer devant Pech Maho et nullement d'Emporion/Ampurias à Pech Maho." Toutefois, Chadwick 1991, 165–166, au contraire, considère que le plomb a été rédigé ailleurs, peut-être à Emporion même, et qu'il a été amené par un marchand à Pech-Maho. Cela s'appuie sur l'ensemble de sa démonstration selon laquelle l'affaire s'est déroulée à Emporion, ce que réfute de manière convaincante Lejeune 1991a, 317. Au contraire, pour Ampolo 1990, 35, la mention des Ἐμπορίται s'oppose à ce point de vue, comme le pensait Santiago 1989, 78–79. Ils ne tranchent pas vraiment sur le lieu de vente mais ils se rangent à l'hypothèse de Pech-Maho. H. Van Effenterre et J. Vélissaropoulos adoptent une opinion identique: voir Van Effenterre 1991, 217.

⁶ J. Pouilloux (Lejeune 1988a, 534) dans la prépublication du document a évoqué une participation pour la moitié de l'acquisition d'une ou de plusieurs embarcations. L'*editio princeps* dont il a assuré une partie (voir Lejeune 1988b) reprend

tion qu'elle propose⁷. Ligne 5, elle restitue τῆ[α]ιον· cette huile d'olive, en plus de l'embarcation, aurait été achetée aux Emporitains. La taille de la lacune pourrait laisser la place à une indication de provenance de cette marchandise; Athènes est supposée sans certitude⁸. R. A. Santiago précise toutefois que les échanges entre l'Attique et Emporion sont bien attestés à cette époque. Si l'ancienne Ampurias semble produire vin et olive, la qualité de ses produits n'aurait pas été à même de rendre inutile des importations d'huile attique⁹. J. Chadwick propose quant à lui de lire τε ἄ[λλα], comprenant ainsi une double transaction¹⁰. M. Lejeune, tout en étant sensible sur le fond à cette hypothèse, la réfute par l'épigraphie¹¹. Il semble cependant qu'on puisse comprendre ces deux lignes de manière différente¹².

L'affaire décrite dans le plomb concerne une seule vente de plusieurs objets. Il est probable que les lacunes mentionnaient la quantité et la provenance. La détermination de ce qui est vendu demande auparavant de considérer la nature de l'embarcation évoquée dans le texte. L. Casson définit l'ἄκατος, dont ἄκάτιον est le diminutif, comme étant une petite embarcation, dont les formes sont variées¹³. Les sources écrites parlent d'ailleurs de μεγάλα ou de μικρὰ ἄκάτια. Strabon nous en propose une description¹⁴. Évoquant les Zyges et les Hénioques, il raconte que ces peuples équipaient des flottilles d'ἄκάτια ou de καμάραι, afin de faire des actions de piraterie: "Quand ils retournent dans leurs villages, ne pouvant y mettre leurs *camarai* à l'ancre, ils les chargent sur leurs épaules pour les transporter dans les forêts, car c'est là qu'ils ont leur habitat (. . .). Ils procèdent de la même manière également là où ils ne sont pas chez eux (. . .)." L'ἄκάτιον est donc extrêmement maniable. Il se prête

cette même interprétation, tout comme son intervention au colloque de Tarente de 1989 (Pouilloux 1990, 205–212). En revanche, lorsqu'il évoque la fonction du scripteur du plomb de Pech-Maho dans Pouilloux 1988, 413–417, il parle de la vente d'une cargaison (voir 415). Dans Van Effenterre 1991, 221, les deux auteurs font quant à eux du vendeur, qu'il considère être Héronios, un possible constructeur de navire. Lejeune 1991a, 321 ne mentionne que deux possibilités pour ἄκάτιον· "barges à fond plat pour le va-et-vient des cargaisons entre quai et gros cargos ancrés à quelque distance" ou "gabares capables de tenir la mer et d'assurer le cabotage". Rodriguez Somolinos 1996, qui s'attache plutôt aux modalités de la transaction, ne discute pas ce problème.

⁷ Voir Santiago 1989. Dans Ampolo 1990, les deux auteurs évoquaient une possible mention du chargement de l'embarcation de la ligne 1 ou éventuellement d'une autre.

⁸ Santiago 1989, 167 et 171–172 pour sa traduction complète du passage. Elle note "(¿de Atenas?)".

⁹ Voir Santiago 1989, 167: elle note la présence de graines de raisin, trouvées dans le site de Néapolis-Emporion au sein de la couche Ve s. Py 1993, 126 note la trouvaille d'un noyau d'olive c. 500, indiquant l'apparition de cette culture (car il s'agit de variétés cultivées et non de formes sauvages connues depuis le Mésolithique pour la région), en conformité avec son modèle global d'interprétation des relations entre les indigènes et les commerçants de toutes origines (Voir Py 1993, 107–109).

¹⁰ Voir Chadwick 1991, 165; cette double transaction concernerait d'une part un ἄκάτιον, puis deux ou trois autres.

¹¹ Voir Lejeune 1991a, 321–322: il signale en effet que ce ne peut être un *alpha* car si c'était le cas "la barre intérieure devrait être visible".

¹² Pour les autres aspects de ce documents, en dehors des titres cités ensuite, voir Pouilloux 1988 (*nv*). Sur le site de Pech-Maho, voir Solier 1976; Solier 1985; Y. Solier dans Lejeune 1988b, 19–30; Py 1993, 118–120; pour la mise au point la plus récente concernant les fortifications, voir Moret 1996, 363–366. En menant une comparaison avec Lattes, des hypothèses quant à l'origine de ce site ont été proposées par Py 1995. Sur la face étrusque, on consultera Colonna 1988(*nv*), Cristofani 1991 et Cristofani 1993; ce dernier tente de démontrer de façon convaincante que les deux faces sont à comprendre ensemble sans pour autant se rapporter à la même affaire. Musso 1993 analyse les deux faces ensemble et conclut à une inscription bilingue. Mais son hypothèse repose sur de nombreuses restitutions, dont certaines sont contredites par Lejeune 1988b (voir aussi *SEG* 43.682). Une série d'articles concernant les tablettes à écrire dans l'Antiquité peut fournir d'heureux parallèles, voir Lalou 1992 et dans ce même volume Cavallo 1992 et Solier 1992. Sur les liens unissant le commerce et l'écriture, on se reportera à Lombardo 1988 et plus récemment à Van Berchem 1991 qui d'ailleurs cite le document de Pech-Maho (138–140). Sur les aspects monétaires, voir Garcia Bellido 1990 et indirectement voir Lejeune 1991b concernant le nom des mesures; cette question pâtit toutefois de la non publication générale des fouilles de Pech-Maho car rien ne permet pour l'instant d'avoir une idée précise des trouvailles monétaires faites sur le site à l'exception de Solier 1969, mais qui concerne une seule monnaie, tardive de surcroît.

¹³ Casson 1971, 105–106 note: "The diminutive term ἄκάτιον was used in the same vague way."

¹⁴ Voir Strabon 11.2.11.

parfaitement au site de Pech-Maho car la mise à terre ne pose aucun problème¹⁵. Thucydide mentionne qu'il pouvait se mettre sur un chariot, simplifiant par là l'opération de déchargement¹⁶. D'ailleurs *καμάρρα* possède aussi le sens de "chariot couvert" dans Hérodote¹⁷. Dans le cas du plomb de Pech-Maho, il n'est pas sûr que le transport de l'*ἄκάτιον* se soit fait directement sur un attelage.

La transaction est alors à repenser en tenant compte du site¹⁸. En effet, dans le secteur ouest du dispositif de défense avait été construit un système d'accès (long. 7,8 m; larg. 3 m) avec une porte, dont Y. Solier souligne "le caractère relativement évolué". On note aussi des traces d'usure produites par le passage des roues¹⁹. "Une poterne, réservée aux piétons, doublait cette porte: elle s'insère entre le premier et le second rempart. Les restes d'une autre poterne apparaissent à l'extrémité orientale du dispositif"²⁰. Un passage de Polybe est de ce point de vue fort instructif. Au cours de l'hiver 213–212, les Carthaginois s'emparent de Tarente. Se rendant compte de la défaite prochaine, le gouverneur romain de la place, Caius Livius, s'enfuit. "Il sortit en hâte de chez lui avec ses serviteurs et se rendit à la porte qui menait au port; puis le guichet lui étant ouvert par le garde, il s'esquiva par là, prit une des barques (*ἄκάτια*) qui était au mouillage . . ."²¹

Cette description peut nous aider à mieux comprendre la transaction de Pech-Maho. Le problème était sans aucun doute de réaliser des échanges avec des bateaux dont le tonnage ne permettait pas de s'engager très avant dans la Berre, la rivière locale²². Les gens de Pech-Maho possédaient manifestement une flottille d'*ἄκάτια*, leur permettant de dépasser cette contrainte liée au site. Deux mentions prennent alors tout leur sens dans le document. La négociation se passait "sur le fleuve", c'est-à-dire sur le bateau du vendeur²³. Une fois, l'accord réalisé, le nombre nécessaire d'*ἄκάτια* était utilisé pour le transbordement. Ces derniers étaient facilement mis à terre, dans un lieu donné, placés directement sur un chariot, ou bien déchargés pour le transport. Ils pouvaient alors prendre la route de la fortification.

¹⁵ J. Pouilloux avait abordé cette question dans Lejeune 1988b, 48: "A Emporion comme à Pech-Maho les navires de haute mer ne pouvaient aborder qu'avec difficulté, et le déchargement ne pouvait se faire que par le transfert sur des embarcations de moindre tirant d'eau ou même à fond plat." Il évoque ensuite (49) l'intérêt des *ἄκάτια* tant pour le déchargement que pour le cabotage côtier. C'est ce dernier aspect qui l'a emporté dans les interprétations. L'hypothèse d'Y. Solier dans Lejeune 1988b, 56 selon laquelle le port dans lequel se passe l'affaire évoquée dans le plomb qu'il situe à Emporion comporterait une séparation par taille de bateaux ne me paraît pas applicable ici. Certes, l'organisation d'un port de cette façon ne serait pas une nouveauté. Elle est attestée par exemple pour Thasos: voir *IG XII*, suppl. 348. Mais d'une part Pech-Maho ne ressemble en rien à Thasos et d'autre part la réglementation thasienne date du IIIe s., au moment d'une croissance des activités commerciales.

¹⁶ Thucydide 4.67.

¹⁷ Voir Hérodote 1.199.

¹⁸ Pour la bibliographie, voir n. 12.

¹⁹ Voir Solier 1976, 259 et Moret 1996, 363–364 avec un plan; Solier 1985, 63 nous fournit les informations les plus complètes sur la porte charretière.

²⁰ Solier 1976, 259.

²¹ Polybe 8.30.6. Une situation analogue se rencontre dans Lycurgue, *Léocratès*, 17. Léocratès emprunte une barque (*λέμβος*) afin de gagner un navire qui doit l'amener à Rhodes et l'accoste au milieu du rivage.

²² Santiago 1989, 177 suggère des rapprochements avec un autre texte sur plomb trouvé à Emporion; sur celui-ci, voir Sanmarti 1987; Sanmarti 1988a; Sanmarti 1988b; Musso 1986–1989, 156–159; Santiago 1990; Slings 1994; et Lopez Garcia 1995. En effet, il est question de remorquage, ce qui évoque des difficultés de navigation pour les navires de tonnage important: un passage d'Énée le Tacticien (10.12) mentionne d'ailleurs comme privilège donné à un importateur le remorquage gratuit. Le *Périple de la mer Érythrée* confirme la pratique courante de transbordements sur des embarcations plus petites à l'embouchure de rivières: 38–39, à Barbarikon, les navires accostent en face de l'*emporion* et la marchandise est transportée sur le cours d'eau sur lequel la navigation est difficile; 42–49, à Barygaza, des navires longs, sans aucun doute à fond plat, viennent guider les vaisseaux plus importants jusqu'au port; voir aussi 55 et 60. Dernièrement, Frost 1995 a insisté sur la pratique du transbordement, en montrant la continuité du phénomène jusqu'à l'époque contemporaine (voir 5, fig. 3 et 4).

²³ L. 5–6: *καὶ κεῖν' ἔλαβεν ἐν τῷ ποταμῷ*. Cette vente sur l'eau évoque la loi sur le charbon de Délos dans laquelle il est fait mention d'éventuelles transactions sur les navires: voir *Syll.*³, 975 et ID, 509.

Arrivés à l'entrée, il est bien possible qu'une vérification ait été faite, afin d'éviter toute incursion malencontreuse²⁴. Le plomb a éventuellement pu servir en outre d'attestation de vente.

Il est alors possible de reconsidérer les lignes 1 et 2 à la lumière d'un passage de Thucydide²⁵. En 425/4, les Spartiates sont assiégés sur l'île de Sphactérie après avoir été chassés par les Athéniens de Pylos et souffrent des difficultés de ravitaillement. Pour y remédier, ils invitent des volontaires à prendre le risque de leur apporter blé moulu, vin et fromage. Pour cela, ils fixent un prix fort et les embarcations sont estimées avant leur départ²⁶. Dans le cas de Pech-Maho, le volume global de la marchandise serait défini en terme d'ἀκάτια et des précisions seraient données sur la quantité et la provenance ou la qualité²⁷. Ainsi, alors que jusqu'à présent, à la suite de M. Lejeune, les commentateurs ont restitué [Κύ]πρι[ος], on peut donc proposer de lire un second ἐπρίατο²⁸. Un personnage (Héroniois?) aurait acheté le contenu d'une barque dont le détail était par la suite précisée afin d'établir le partage de la moitié avec le rédacteur du plomb de Pech-Maho²⁹:

ἀκάτι[ον] ἐπρίατο· [ἐ]πρί[ατο τε --- παρὰ τῶν] vac.

Ἐμποριτέων· ἐπρίατο τε/[---] vac.

“Il a acheté une barque: (une partie de la marchandise) auprès des Emporitains tandis que l'autre l'a été (auprès de. . .)”

2. Aspects numismatiques de la transaction de Pech-Maho (F. Delrieux)

La somme, par laquelle l'auteur de l'inscription s'est rendu acquéreur de la moitié de l'objet de la transaction, a été versée au vendeur selon une procédure clairement définie.

D'après les restitutions de J. Pouilloux³⁰, les contractants se seraient entendus sur le montant global de la transaction alors que le navire qui les transportait, eux et la marchandise, n'avait pas encore rejoint son mouillage. L'auteur du texte fut ensuite associé à l'affaire contre le règlement de la moitié de la somme à donner (τρίτο ἡμιοκτανίο) et contre le versement au vendeur d'une *tritè* en guise de caution.

²⁴ Voir Thucydide 4.67.3–4 et aussi Énée le Tacticien 5 et 29 qui rappellent tous les deux l'importance des gardiens de portes et de la surveillance des entrées. Y. Solier dans Lejeune 1988b, 58 insiste sur les aspects défensifs du site, placé dans un milieu qui a pu être hostile ou du moins comporter certains risques, citant l'opinion d'Avienus pour lequel les Élisyques de Narbonne seraient un peuple belliqueux.

²⁵ Thucydide 4.26, particulièrement 4.26.7.

²⁶ L'édition Budé traduit τάζαντες ἀργυρίου πολλοῦ par “fixer une grosse récompense”. Or, le verbe τάττειν signifie aussi “fixer un prix” comme l'a fait remarquer dernièrement Migeotte 1997, 38. Du reste, la traduction de C. F. Smith, dans la collection Loeb, prenait en compte ce sens: “fixing a high price”. La situation se comprend alors mieux. Les Spartiates fixent un prix élevé, fonction du risque encouru. Il est même possible, bien que non orthodoxe si l'on tient compte du texte (τὰ πλοῖα τετιμημένα χρημάτων), que le contenu des embarcations ait été déjà payé avant la périlleuse livraison, effectuée par un hilote à qui la liberté est promise (4.26.5).

²⁷ Une autre possibilité a été évoquée par M. Lejeune qui considère que l'affaire concerne le bateau et la cargaison qu'il comporte, ce qui s'appuie sur sa restitution τέλ[ειος, voir Lejeune 1988b, 42–43; mais il la remet en question dans Lejeune 1991a, 322 sensible aux arguments de Chadwick, 1990 (voir ci-dessus notes 6 et 7).

²⁸ Voir Lejeune 1988a. Cependant, il concède plus tard que son “hypothèse est admissible, mais indémontrable”, voir Lejeune 1991a, 321. Dans Ampolo 1990, 34, les deux auteurs notaient la fréquence de la tournure ἐπρίατο ὁ δεῖνα “dans les συγγραφαί de l'Égypte lagide”. Dans Van Effenterre 1991, 221, les deux auteurs reprennent en la modifiant la restitution de M. Lejeune et proposent ἐπρίατ' ὁ [Κύ]πρι[ος], “en y reconnaissant une apposition au sujet, normalement placé alors en tête”, c'est-à-dire Héroniois, “l'homme de Chypre”. La description précise des premières lignes du plomb dans Lejeune 1988b, 42 ne paraît pas suffisante pour infirmer valablement l'hypothèse proposée ici. La présence d'une haste oblique, difficilement visible, n'est pas incompatible avec un E, comme le montre les autres exemples du document.

²⁹ Le choix du singulier pour la première ligne, ἀκάτι[ον], est le plus vraisemblable. Toutefois, le pluriel n'est pas à exclure. L'espace laissé libre correspondrait au nombre de barques dont le contenu avait été acheté. Pour l'instant, l'ignorance des sommes engagées ne permet pas de trancher. De plus, Héroniois, dont le nom figure sur l'autre face du plomb, désignait très probablement le nom de l'acheteur avec qui le rédacteur du plomb conclue une affaire.

³⁰ Lejeune 1988a, 45.

Quand le navire eut atteint son lieu de déchargement, l'auteur donna alors, sans doute avant le transbordement de la marchandise, une partie de la somme qu'il devait (τρίτον ἡμικτάνιον) en présence d'une première série de témoins (Basigerros, Bléuras, Golo.biur et Sédégôn). C'est une fois la marchandise entièrement débarquée que le reste de la somme à payer (l'auteur ne dit pas combien) fut probablement versé au vendeur et que la caution fut rendue. Ce dernier échange eut lieu en présence d'une seconde série de témoins (.anaruas, Nalbe..n)³¹.

J. Pouilloux trouve que "la caution d'une *tritè* n'est pas considérable, même si la valeur de change pour cette monnaie demeure incertaine"³². Cependant, il est également noté que la *tritè* rappelle une des divisions des statères d'*electrum* et le tiers des statères d'or frappés, à l'époque du texte (le deuxième tiers du Ve siècle a.C.), dans les cités de Cyzique, de Mytilène, de Phocée, de Lampsaque et de Chios. De plus, J. Pouilloux établit une relation entre l'*hémihektanion* et l'*hekté*, le premier apparaissant comme le multiple ou le sous-multiple du second. En revanche, l'*hémioktanion* était une dénomination inconnue avant la découverte du plomb de Pech Maho et la valeur précise à donner aux dénominations mentionnées dans le texte reste encore à déterminer.

Selon G. Le Rider, en supposant que l'auteur de l'inscription (un Ionien) a versé au vendeur une caution en monnaie d'*electrum*, on peut penser que la *tritè* pouvait représenter alors deux *hektai*³³. Or, à la fin du Ve siècle a.C., on sait qu'à Cyzique le tiers de statère d'*electrum* valait environ huit drachmes d'Athènes ce qui, dans le cas du plomb de Pech Maho, "n'est pas considérable, mais ce n'est pas non plus totalement insignifiant"³⁴.

Pour M. P. García-Bellido, la monnaie utilisée pourrait également avoir été en argent et son poids avoir été calculé d'après celui des statères d'*electrum* car les témoignages mentionnant des statères en argent font encore aujourd'hui défaut³⁵. Ainsi M. P. García-Bellido pense que les *hektania* mentionnées dans le texte sont peut-être le nom donné en Occident aux monnaies en argent dont la valeur reposait sur l'*electrum* (les exemplaires en *electrum* étant appelés *hektai*). Ce système aurait permis à tous les protagonistes de la transaction, quels que fussent leurs origines géographiques et leurs points de repère monétaires, de bien comprendre le sens des sommes mentionnées.

Dans un tel ordre d'idées, les noms donnés à ces dernières ne sont pas sans rappeler ce que l'on peut lire aujourd'hui sur la fameuse "stèle du port" de Thasos³⁶. En effet, ce règlement de police et de voirie, de la première moitié du Ve siècle a.C. dresse notamment une liste d'amendes parmi lesquelles il en est une qui relève de la clause suivante: "aucune femme ne se penchera (. . .) aux fenêtres pour regarder. Pour toute infraction, l'habitant devra verser chaque fois un statère à la cité. Les épistates procéderont

³¹ D'après la lecture de Chadwick 1990, 165, l'auteur du texte a versé sans acompte au vendeur deux *hémihektai*, soit la moitié de la somme totale à payer. Les témoins étaient alors ceux de la deuxième série, ceux de la première intervenant quand l'auteur du texte "handed over the pledge" là où les navires étaient amarrés.

³² Lejeune 1988a, 49.

³³ Cité dans Lejeune 1988a, 49 n. 41. De son côté, J. Pouilloux suggère que "si c'était (. . .) le statère, 2 octains et demi [pour τρίτο ἡμιοκτανίον] représenteraient 20 statères, deux sizains et demi [pour τρίτον ἡμικτάνιον] 15 statères, la tierce (*tritè*), caution supplémentaire, un tiers de statère, (ou dans la seconde hypothèse), 5 statères, ce qui, à mon sens, constituerait une caution considérable" (Lejeune 1988a, 45). Sur l'origine géographique de l'acheteur (d'après la langue employée dans le texte), cf. Lejeune 1988a, 36s.

³⁴ Sur la valeur du statère d'*electrum* de Cyzique à la fin du Ve siècle a.C., cf. par exemple Thompson 1963, 1–4, Eddy 1970, 13–22, et Mildenberg 1993–1994. Ces travaux suivent, sur le sujet, ceux de Greenwell 1887.

³⁵ García-Bellido 1990, 17. On a découvert, à Pech Maho, une monnaie en argent imitant les oboles massaliètes des Ve/IVe siècles a.C. (Solier 1969, 45–56). Sur le droit apparaît une tête à gauche, les traits fortement marqués et les cheveux disposés en grosses boucles et maintenus peut-être par un bandeau. Sur le revers est une roue à l'intérieur de laquelle figurent les lettres AM et une tête d'animal de face et stylisée. Sur les monnaies massaliètes aux types de la tête et de la roue, cf. par exemple *SNG München*, t. 1, n° 355–356, et *SNG Delepierre*, n° 51–64, et *SNG Tübingen*, n° 128–132. Sur l'évolution du monnayage de Marseille dans l'Antiquité, cf. également Rolland 1961.

³⁶ Sur cette inscription, cf. Duchêne 1992; SEG, 42, 1992, n° 785; Gauthier 1993, 525–526, n° 395.

au recouvrement et garderont la moitié pour eux-mêmes”³⁷. H. Duchêne fait justement remarquer que “partager en deux un statère (. . .) oblige à quelque calcul. Chacune des deux parties égales revenant à la cité et aux épistates devait se composer soit d’un ensemble de six hémihectès, puisque la cité n’a frappé d’hectè qu’à la fin du Ve siècle³⁸, soit même d’une tritè complétée par deux hémihectès”³⁹. Cette dernière combinaison, ne serait-ce que par la parenté des dénominations employées, mériterait d’être rapprochée des sommes mentionnées dans le plomb de Pech Maho. Cependant, un tel rapprochement n’a pas la prétention de résoudre le problème numismatique soulevé par ce document. Il montre au moins qu’il existe encore des pistes de recherches à éclaircir.

Éditions de l’inscription de Pech-Maho

- Lejeune 1988a: Lejeune (M.), Pouilloux (J.), Une transaction commerciale ionienne au Ve s. à Pech-Maho, *CRAI* 1988, 526–536.
 Lejeune 1988b: Lejeune (M.), Pouilloux (J.), Solier (Y.), Étrusque et ionien archaïques sur un plomb de Pech-Maho (Aude), *RAN* 21 1988, 19–59.

Bibliographie générale

- Ampolo 1990: Ampolo (C.), Caruso (T.), I Greci e gli altri nel Mediterraneo occidentale. Le iscrizioni greca ed etrusca di Pech-Maho; circolazione di beni, di uomini, di istituti, *Opus*, 9–10, 1990–1991, 29–58.
 Casson 1971: Casson (L.), *Ships and Seamanship in the Ancient World*, New York, 1971.
 Cavallo 1992: Cavallo (G.), Le tavolette come supporto della scrittura: qualche testimonianza indiretta, dans Lalou 1992, 97–104.
 Chadwick 1990: Chadwick (J.), The Pech-Maho Lead, *ZPE*, 82, 1990, p. 161–166.
 Colonna 1988: Colonna (G.), L’iscrizione etrusca del piombo di Linguadoca, *Scienze dell’Antichità*, Rome, 2, 1988, 547–555 (nv)
 Cristofani 1991: Cristofani (M.), Pech-Maho, *SE*, 57, 1991, 285–287.
 Cristofani 1993: Cristofani (M.), Il testo di Pech-Maho, Aleria e i traffici del V secolo A. C., *MEFRA*, 105, 1993, 833–845.
 Duchêne 1992: Duchêne (H.), *La stèle du port I. Recherches sur une nouvelle inscription thasienne*, Etudes thasiennes, XIV, Paris, 1992.
 Eddy 1970: Eddy (S. K.), The Value of the Cyzicene Stater at Athens in the Fifth Century, *ANSMusN*, 16, 1970, 13–22.
 Frost 1995: Frost (H.), Harbours and Proto-Harbours. Early Levantine Engineering, dans Karageorgis (V.), Michaelidès (D.) éds., *Cyprus and the Sea*, Nicosie, 1995, 1–21.
 García-Bellido 1990: García-Bellido (M. P.), El plomo de Pech-Maho, *Acta Numismatica* 20, 1990, 15–18.
 Gauthier 1993: Gauthier (Ph.), Bulletin épigraphique: îles de l’Egée, *REG* 106, 1993, 522–528.
 Greenwell 1887: Greenwell (W.), The electrum Coinage of Cyzicus, *NC* 7, 1887, 15–125.
 Lalou 1992: Lalou (E.) éd., *Les tablettes à écrire de l’Antiquité à l’époque moderne*, Turnhout, 1992.
 Lejeune 1991a: Lejeune (M.), Ambiguïtés du texte de Pech-Maho, *REG*, 104, 1991, 311–329.
 Lejeune 1991b: Lejeune (M.), Un “huitième” dans le lexique métrologique grec, *REG*, 104, 1991, 198–201.
 Migeotte 1997: Migeotte (L.), Le contrôle des prix dans les cités grecques, dans *Économie antique. Prix et formation des prix dans les économies antiques* (textes rassemblés par Jean Andreau, Pierre Briant, Raymond Descat), *Entretiens d’archéologie et d’histoire*, Saint-Bertrand-de-Comminges, 1997, 33–52.
 Mildenberg 1993–1994: Mildenberg (L.), The Cyzicenes: A Reappraisal, *AJN* 5–6, 1993–1994, 1–12.
 Moret 1996: Moret (P.), *Les fortifications ibériques de la fin de l’Âge du Bronze à la conquête romaine*, Madrid, 1996.
 Musso 1989: Musso (O.), Il piombo iscritto di Ampurias: note linguistiche e datazione, *Empuries*, 48–50, 1986–1989, 156–159.
 Musso 1993: (O.), *Rassegna di studi del civico museo archeologico e del civico gabinetto numismatico di Milano*, 51–52, 1993, 39–46 (nv).
 Pena 1992: Pena (M. J.), Ampurias: de la polis à la civitas, *Index*, 20, 1992, 135–145.
 Picard 1982: Picard (O.), Le monnayage thasien du Ve siècle avant Jésus-Christ, *CRAI* 1982, 412–425.

³⁷ L. 32–37. Cf. Duchêne 1992, 20 (pour le texte grec) et 34 (pour la traduction).

³⁸ Sur le monnayage thasien du Ve siècle a.C., cf. Picard 1982.

³⁹ Duchêne 1992, 85–86.

- Plana Mallart 1994: Plana Mallart (R.), *La Chôra d'Emporion*, Paris, 1994, spécialement 33s. concernant Pech-Maho.
- Pouilloux 1988: Pouilloux (J.), *Scienze dell' Antichità*, 2, Rome, 1988, 535–546
- Py 1993: Py (M.), *Les Gaulois du Midi*, Paris, 1993.
- Py 1995: Py (M.), Les Étrusques, les Grecs et la fondation de Lattes, dans *Sur les pas des Grecs en Occident. Études Massaliètes*, 4, 1995, 261–276
- Rodriguez Somolinos 1996: Rodriguez Somolinos (H.), The Commercial Transaction of the Pech Maho Lead. A New Interpretation, *ZPE*, 116, 1996, 74–78.
- Rolland 1991: Rolland (H.), Monnaies gallo-grecques, *Congresso Internazionale di Numismatica, Rome, 11–16 septembre 1961*, Rome, 1965, t. 2, 111–119.
- Salviat 1988: Salviat (F.), Tablettes de plomb inscrites à Emporion et à Sigean, *RAN*, 21, 1988, 1–2.
- Sanmarti 1987: Sanmarti (E), Santiago (R. A.), Une lettre grecque sur plomb trouvée à Emporion, *ZPE*, 68, 1987, 119–127.
- Sanmarti 1988a: Sanmarti (E), Santiago (R. A.), La lettre grecque d'Emporion et son contexte archéologique, *RAN*, 21, 1988, 3–17.
- Sanmarti 1988b: Sanmarti (E), Santiago (R. A.), Notes additionnelles sur la lettre sur plomb d'Emporion, *ZPE*, 72, 1988, 100–102.
- Sanmarti 1989: Sanmarti (E), Santiago (R. A.), Une nouvelle plaquette de plomb trouvé à Emporion, *ZPE*, 77, 1989, 36–38.
- Santiago 1989: Santiago (R. A.), En torno al plomo de Pech-Maho, *Faventia* 11/2, 1989, 161–166.
- Santiago 1990a: Santiago (R. A.), Encore une fois sur la lettre sur plomb d'Emporion (1985), *ZPE*, 82, 1990, 79–80.
- Santiago 1990b: Santiago (R. A.), Notes additionnelles au plomb d'Emporion 1987, *ZPE* 82, 1990, 176.
- Slings 1994: Slings (S. R.), Notes on the Lead Letters from Emporion, *ZPE* 104, 1994, 11–117.
- SNG Delepierre: SNG France: Collection Jean et Marie Delepierre*, Paris, 1983.
- SNG München: SNG Deutschland: Staatliche Münzsammlung München*, 20 vol., Munich, 1968–1995.
- SNG Tübingen: SNG Deutschland: Münzsammlung der Universität Tübingen*, 5 vol., Munich, 1980–1994.
- Solier 1969: Richard (J. C. M.), Charra (J.), Nogue (M.), Solier (Y.), Une monnaie d'imitation Massaliète découverte sur l'oppidum de Pech-Maho (Sigean, Aude) et le monnayage préromain de Narbonne, *Bulletin de la Commission Archéologique de Narbonne*, 31, 1969, 45–56.
- Solier 1976: Solier (Y.), Pech-Maho, oppidum préromain (VIe–IIIe s. av. J.-C.), dans Salviat (F.), Barruol (G.) dir., *Livret-guide de l'excursion C3 Provence et Languedoc méditerranéen; sites protohistoriques et gallo-romains*, Nice, 1976, 253–262.
- Solier 1985: Solier (Y.), Pech-Maho, Sigean, Aude, dans Dedet (B.), Py (M.) eds., *Les enceintes protohistoriques de Gaule méridionale*, Caveirac, 1985, 61–63.
- Solier 1992: Solier (Y.), Les tablettes de plomb languedociennes inscrites en caractères grecs et en Ibère, dans Lalou 1992, 107–125.
- Thompson 1963: Thompson (W. E.), The Value of the Kyzikene Stater, *NC*, 1963, 1–4.
- Van Berchem 1991: Van Berchem (D.), Commerce et écriture. L'exemple de Délos à l'époque hellénistique, *MH*, 48, 1991, 129–145.
- Van Effenterre 1991: Van Effenterre (H.), Vélissaropoulos-Karakostas (J.), Une affaire d'affrètement. A propos du plomb de Pech Maho, *RD*, 69, 1991, 217–226.